



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 29 septembre 2022 (10h05)
SALLE ETABLE- LA LOMBARDIERE**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 22
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 22/09/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Hugo BIOLLEY (pouvoir à Thierry LERMET), Gilles DUFAUD (pouvoir à Laurent MARCE), Maxime DURAND (pouvoir à Simon PLENET), Denis HONORE (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Christian MASSOLA (pouvoir à Brigitte BOURRET), René SABATIER (pouvoir à Martine OLLIVIER), Laurent TORGUE (pouvoir à Yves FRAYSSE).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Jean-Yves BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Olivier DE LAGARDE, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-347 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - EN SCENES- CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC CHERIE FM**

Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ

Annonay Rhône Agglo est porteuse d'un projet territorial à vocation culturelle qui souhaite favoriser l'accès à la culture à un large public. La saison En Scènes propose une série de spectacles éclectiques aux formes artistiques classiques et contemporaines.

Cette programmation s'inscrit dans la volonté politique de faire de ce territoire un bassin de vie attractif et rayonnant. A travers ses équipements, le Théâtre des Cordeliers et l'Espace Montgolfier, elle offre un panel de spectacles à l'image de la création actuelle. Sa diffusion nécessite des partenariats et des supports de communication diversifiés.

Chérie FM est une société nationale de radiodiffusion. Elle souhaite s'associer à la saison culturelle En Scènes 2022/2023 d'Annonay Rhône Agglo et lui donner un large écho dans ses programmes.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de collaboration et de partenariat entre les deux parties, ainsi que leurs engagements respectifs.

L'une des conditions essentielles de ce partenariat est la qualité reconnue de partenaire radio conférée à Chérie FM pour la saison culturelle En Scènes 2022/2023 d'Annonay Rhône Agglo.

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

CONSIDERANT le projet de convention ci-annexé,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé, relatif au fonctionnement du partenariat entre Chérie FM et Annonay Rhône Agglo pour sa saison culturelle En Scènes 2022/2023,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 03/10/22
Affiché le : 04/10/22
Transmis en sous-préfecture le : 03/10/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220929-33853-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET